



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

DEL N° D017/2024

Séance du 12 Avril 2024

Date de convocation

27/03/2024

Date d'affichage

27/03/2024

L'an 2024 le Vendredi 12 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	10
Pouvoirs :	3
Votants :	13
Pour :	11
Contre :	2
Abstentions :	0

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles
Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :		
MM : BLOIS Olivier à Mme TAQUET Sabine, COURTECUISSÉ Charles à M. BROQUET Jean-Noël, PINOY Jacques à M. BOURDON Philippe		
Absent(es) excusé(es) :		
M. CORRÉA Emmanuel		
Absent(es) non excusé(es) :		
M. CHABANE Michel		
Secrétaire de séance :		
M. BOURDON Philippe		

Objet : SUBVENTION A L'EIMME 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°013/2024 du Conseil Municipal en date du 12 Avril 2024 portant approbation du Budget Primitif 2024, prévoyant notamment sous l'imputation de l'article 65748 une somme de 4300,00 € destinée aux Associations,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 05 Avril 2024 proposant un montant de 1000,00 € comme subvention à l'EIMME,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Donne :

- Lecture de la demande de subvention de l'EIMME au titre de l'année 2024/2025, d'un montant de : 1167,40 €.

Rappelle :

- Le montant de la subvention versée en 2022 était de 665.60 € pour deux élèves inscrits.
- Le montant de la subvention versée en 2023 était de 1000,00 € pour trois élèves inscrits et la demande de subvention décennale.
- Que cette subvention est destinée à couvrir une part nécessaire au règlement des salaires des professeurs au prorata du nombre d'élèves de la commune inscrits aux cours de musique pour la pratique d'un instrument.
- Qu'en 2023/2024, 5 élèves ont régulièrement suivi les cours.

Informe :

- Que la commission des finances propose un montant de 1000,00 € de subvention pour l'EIMME.

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité (pour : 11 – contre : 2) :

- **Décide** de verser la subvention d'un montant de 1000,00 € à l'association l'EIMME,
- **Décide** d'inscrire la subvention accordée au budget primitif de l'exercice 2024 sur le compte 65748,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame Valérie KRIEBUS, responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,




J.N. BROQUET

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0172024
Objet :	SUBVENTION A L'EIMME 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-12 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905944-20240412-DEL0172024-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20240412-DEL0172024-DE-1-1_0.xml	text/xml	847 o
Document principal (Délibération) Nom original : D0172024.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20240412-DEL0172024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 avril 2024 à 12h59min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 avril 2024 à 12h59min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 avril 2024 à 12h59min41s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	17 avril 2024 à 12h59min53s	Reçu par le MI le 2024-04-17